PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE

SÉANCE DU VENDRDI 9 JUIN 2023

Date de convocation et d'affichage : 31.05.2023 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers votants 13

L'an deux mil vingt-trois le 9 Juin à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

Étaient Présents: Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, BRIATTE Thomas, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, CLEUET Philippe, LELONG David, PLUCHARD Frédéric, ROUSSET Lucien.

Absent excusé: L'EQUILBECQ Sébastien (a remis un pouvoir à FRAYON Jennifer)

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. est nommé secrétaire de séance.

- Madame le Maire, après avoir remercié les membres présents, a procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
- ❖ Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. M. BEVALOT Benjamin est nommé secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal ; Vu le Code électoral et notamment ses articles L283 à L293 et R131 à R148 ; Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire au collège électoral sénatorial pour chacune des communes du département de l'Oise ; Vu la circulaire préfectorale NOR : IOAM2308397J du 30 mars 2023 ; Considérant que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023, et que les conseils municipaux sont convoqués, par décret, le 9 juin 2023 ;

Considérant que lors de ces élections, afin d'élire les sénateurs, ce sont les délégués de chaque commune, désignés au sein et par leur conseil municipal, qui voteront ; Considérant qu'il faut désigner 3 délégués et 3 suppléants pour notre commune, qui seront élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants ; Considérant que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : soit M GRELIN Jean et M. ROUSSET Lucien et les deux membres présents les plus jeunes, soit Mme FRAYON Jennifer et LELONG , la présidence étant assurée par Madame le maire ;

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de votants : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12

Proclamation de l'élection des délégués :

• PINSSON Marie-Christine: 12

GRELIN Jean: 11HUCHER Vincent: 11

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de votants : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12

Proclamation de l'élection des suppléants

BRUYEN Philippe: 12Rousset Lucien: 11CLEUET Philippe: 11

DÉLIBÉRATION N° 15.2023. Devis ALM NUISIBLES

Madame le Maire donne lecture du devis de l'entreprise ALM NUISIBLES située 15 rue de la Maladrerie à 60157 Élincourt Ste Marguerite pour une dératisation curative annuelle sur l'ensemble de la commune, d'un montant de 2281€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise ALM NUISIBLES pour un montant de 2281€ et charge Madame le Maire de signer le devis.

DÉLIBÉRATION N° 16.2023. Subvention à l'Association « The Kamikazes »

Il est demandé à Madame FRAYON Jennifer de quitter la salle de séance étant concernée par l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Association « The Kamikazes » qui sollicite auprès de la Commune une subvention pour l'aide à l'installation et la pratique du PAINTBALL sur le terrain de football.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, le Conseil Municipal accepte et valide une subvention à l'association « THE KAMIKAZES de 500€.

Le Conseil Municipal autorise l'association THE KAMIKAZES à aménager le terrain d'entrainement pour la pratique du PAINTBALL, sans entraver les accès de secours et la pose d'hélicoptère sur le stade en cas d'urgence vital.

<u>DÉLIBÉRATION N° 17.2023. DEVIS BLM pour changement de la porte au local de football.</u>

Madame le Maire donne lecture du devis de l'entreprise BLM située 9 rue de la Divette à 60310 DIVES pour changer la porte PVC au terrain de foot à la suite de l'effraction. Le devis s'élève à un montant de 1597.14€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise BLM pour un montant de 1597.14€ et charge Madame le Maire de signer le devis.

DÉLIBÉRATION N° 18.2023. DEVIS EI-TSRENOV pour travaux de peinture.

Madame le Maire donne lecture du devis de l'entreprise EI-TSRENOV située 13 place de la Mairie à 80700 Beuvraignes pour des travaux de peinture dans la salle du conseil municipal d'un montant de 5734.29€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise EI-TSRENOV pour un montant de 5734.29€ et charge Madame le Maire de signer le devis.

Les autres devis de peinture pour la salle polyvalente, cantine et travaux WC, ne sont pas acceptés, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de mettre en concurrence.

<u>DÉLIBÉRATION N° 19.2023. DEVIS DUBERSEUIL Eric pour aménagement d'un trottoir et accès PMR devant un commerce de proximité.</u>

Madame le Maire donne lecture du devis de l'entreprise DUBERSEUIL Eric située 59 rue principale à 80500 Piennes-Onvillers pour des travaux d'aménagement d'un trottoir avec accès PMR d'un montant de 7382.40 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise DUBERSEUIL Eric pour un montant de 7382.40 € et charge Madame le Maire de signer le devis et solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

<u>DÉLIBÉRATION N° 20.2023.</u> Subvention de fonctionnement à un commerce de proximité et de nécessité.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une boulangerie est un commerce de première nécessité, et qu'il n'existe plus aucun commerce de cette nature dans la commune, ni dans les communes limitrophes et qu'il convient donc dans l'intérêt général de soutenir la création de ce commerce. Après échanges de vues et vote à l'unanimité des membres présents et votants, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 2500€ à Mademoiselle MUCHEMBLED Manon pour l'équipement et l'ouverture de la boulangerie dénommée « la Tradition de Manon » dans la commune.

<u>DÉLIBÉRATION N° 21.2023. DEVIS ALTEREO pour mission d'assistance dans le cadre du renouvellement de contrat de délégation de service public eau potable.</u>

Madame le Maire donne lecture du devis de la société ALTEREO située rue Renée Cassin à 62223 St Laurent Blangy pour la mission d'assistance dans le cadre du renouvellement de contrat de délégation de service public, passé avec SUEZ Eau France et prenant fin le 13 juillet 2024.

Le devis de ALTEREO se décompose en deux phases :

Phase 1 : Préparation de la consultation :

- Visite du réservoir
- Analyse des documents transmis (RAD, factures, etc)
- Analyse de l'ancien contrat et élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement
- Élaboration du DCE pièces techniques
- Elaboration du DCE- pièces administratives

<u>Phase 2</u>: Consultation et finalisation de la procédure :

- Assistance au lancement et suivi de la procédure
- Analyse des offres initiales
- Réunion de présentation de l'analyse des offres initiales
- Négociations : élaboration des courriers de négociations et analyse des offres après négociations

- Assistance à la finalisation de la procédure (notification, mise au point du marché)

Le présent devis s'élève à la somme 13 117.20€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par ALTEREO pour un montant de 13 117.20 € et charge Madame le Maire de signer le devis.

<u>OPTION</u>: Renouvellement de la convention d'achat d'eau au Syndicat du Nord Ressontois:

- Réunion avec les deux collectivités pour une mise au point de la convention
- Rédaction de la convention

La présente option dans le devis s'élève à la somme de 2541.60€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, le Conseil Municipal valide l'option proposée dans le devis par l'entreprise ALTEREO d'un montant de 2541.60 €.

Séance levée à 20h52

Le secrétaire de séance, M . BEVALOT Benjamin Le Maire, Mme PINSSON Marie-Christine